



VOUS VOUS INTERROGEZ SUR :

- le maintien à domicile (*aide ménagère, allocation personnalisée autonomie, adaptation du logement*)
- les portages de repas
- les solutions d'accueil (*de jour, temporaire, familial, maison de retraite ...*)
- la sortie d'hospitalisation et le retour à domicile ...

**Contactez le Centre Autonomie
le plus proche de votre domicile :**

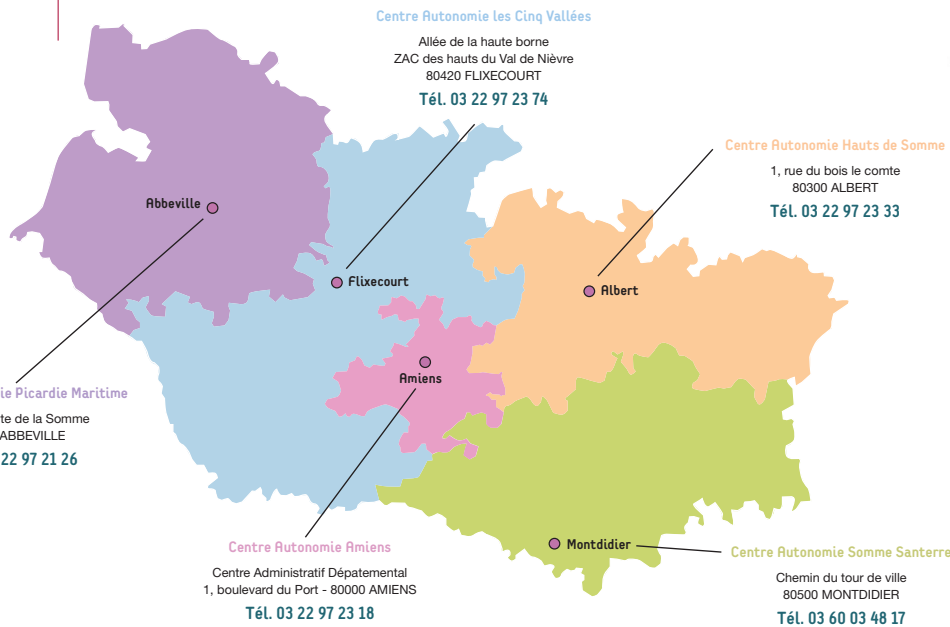


LA TÉLÉASSISTANCE DANS LA SOMME

Vivre en sécurité à domicile

5

Centres Autonomie dans votre département



Crédit photo : C. Bazin - Cd80 - Impression et mise en page : Imp. Cd80 - avril 2019



Le service de la **téléassistance**, proposé par le Conseil départemental, compte à ce jour environ 6400 abonnés. Ce dispositif a pour objectif de faciliter le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le Département organise la diffusion du service d'assistance via son unique prestataire : Mondial assistance.

Ce service vous permet d'obtenir, 24h/24, 7J/7 une aide en cas d'urgence (malaise, chute, accident, agression...) et une écoute bienveillante et rassurante.

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Toute personne de plus de 60 ans, résidant dans le département de la Somme peut souscrire à ce service. Il n'est pas nécessaire d'être bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Toute personne en situation de handicap peut également en bénéficier.

UN DISPOSITIF SIMPLE ET ADAPTABLE

Ce système est simple à utiliser et peu contraignant : la télécommande est portée autour du cou ou du poignet et vous permet de déclencher à distance un appel par simple pression du doigt. La société *Mondial assistance* réceptionne votre appel et peut, selon la situation, alerter immédiatement :

- la personne que vous avez préalablement désignée :
membre de la famille, ami, voisin,
- votre médecin traitant,
- les secours d'urgence.

UNE PERSONNE CHARGÉE D'ÉCOUTE RESTE EN LIAISON AVEC VOUS JUSQU'À L'ARRIVÉE DES SECOURS.

BÉNÉFICIER DE LA TÉLÉASSISTANCE AU QUOTIDIEN

Il vous suffit de :

- ⊙ Contacter le Centre Autonomie de votre lieu de résidence qui vous communiquera les coordonnées de l'organisme de proximité conventionné par le Département (mairie, communauté de communes, association...) auquel vous devez vous adresser.
- ⊙ Vous inscrire en remplissant une fiche d'abonnement. Pour cette démarche, l'organisme qui suit votre dossier vous guide et répond à vos questions : inscription, pièces à fournir, conditions de facturation...

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Le tarif de l'abonnement varie selon votre situation personnelle. Renseignez-vous auprès des organismes de proximité pour connaître les conditions de réductions, voire de gratuité du service, possibles selon votre situation (allocataire de l'APA à faibles ressources, bénéficiaire de l'aide ménagère départementale...).



L'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE, UN SERVICE COMPLÉMENTAIRE GRATUIT POUR VOUS ET VOS AIDANTS

Si la vie quotidienne vous pèse, si l'ennui et les idées tristes vous envahissent, vous pouvez avoir accès gratuitement à un service d'assistance psychologique. Les professionnels de l'écoute et du dialogue qui le composent sauront vous apporter un soutien et une aide.

Il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre télécommande et de préciser à l'opérateur que vous souhaitez entrer en contact avec un des psychologues. Averti de votre appel, il prendra alors contact avec vous dans les meilleurs délais possibles.

Par ailleurs, lorsqu'il leur apparaît que vous rencontrez des difficultés particulières pouvant affecter votre moral, les psychologues sont eux-mêmes susceptibles de vous contacter

pour prendre de vos nouvelles. Il vous appartient alors de décider si vous souhaitez donner suite ou non à cette prise de contact.

Ce service est aussi accessible pour tout aidant référencé pour l'informer et l'accompagner dans le quotidien, prévenir les risques d'épuisement, rompre le sentiment d'isolement, rétablir et maintenir la communication Aidant-Aidé, l'orienter vers les structures adaptées, l'aider à mieux comprendre les comportements. Cette prestation est comprise dans l'abonnement.

Un espace d'écoute et de soutien individualisé est spécialement dédié. Il lui suffit de composer le **01.78.40.35.36 (coût d'un appel local)**.

LES + DU SERVICE

- SIMPLE ET SÉCURISANT
- UNE ÉCOUTE ATTENTIVE 24H/24, 7J/7
- UNE ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE GRATUITE POUR VOUS ET POUR LA PERSONNE QUI VOUS AIDE DANS VOTRE QUOTIDIEN.